



**LAFORÊT IMMOBILIER – SAS LES PORTES DU LUBERON au capital de 8000 €**

**RCS : AVIGNON 493875512**

**Siège social : 61 rue Carnot – 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE**

**Chaque agence est une entité indépendante.**

**N° TVA intra-communautaire : FR 484 938 755 12. Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens. Carte professionnelle transactions et gestion n°07-05 délivrée par la préfecture de VAUCLUSE – NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION -Garantie financière Transaction + Gestion : CEGI 128 rue de la Boétie –75378 PARIS.**

## **Ventes : Barème à compter du 11/06/2018**

Les prix affichés sont nets, frais d'agence inclus et hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires de transaction habitation (Hors cas particulier\* - Voir ci-dessous) sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Inférieur à 70.000€	5000€	6000€
De 70.001€ à 100.000€		9%
De 100.001€ à 150.000€		8%
De 150.001€ à 300.000€		6,5%
De 300.001€ à 500.000€		5,5%
Supérieur à 500.001€		5,5%

Honoraires commerciales (Hors cas particulier\* - Voir ci-dessous) sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Cession de bail		Fonds de Commerce	
Prix de vente	Honoraires TTC	Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 80.000€	7000€ (5833.33€ HT)	Inférieur à 80.000€	7000€ (5833.33€ HT)
Egal ou supérieur à 80.000€	10%	Egal ou supérieur à 80.000€	10%

Honoraires pour estimation valeur vénale (RDV + dossier) : 100 € TTC

\*Cas particulier : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

## **Locations**

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

**Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 et meublés :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
  - \*5 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 5 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur pour les biens de 1 à 119,99 m<sup>2</sup>
  - \*4 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 4 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur pour les biens de 120 à 149,99 m<sup>2</sup>
  - \*3,50 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3,50 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur pour les biens de 150 m<sup>2</sup> et plus
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 0 € TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

**Honoraires pour les autres baux :**

**Professionnels et Commerciaux :** 12,50 % HT du loyer annuel soit 15% TTC à la charge du Preneur

**Honoraires de rédaction d'acte à la charge du demandeur :**

**Estimation valeur locative :** 90 € TTC

## **Gestion locative**

**Honoraires de gestion :** 5 % HT du loyer annuel, soit 6% TTC à la charge du mandataire bailleur.

**Autre(s) service(s) en gestion locative :**

Assurance Loyers Impayés :

GLI : 2,35 % TTC des loyers (principal + charges)

GLI + VL : 4,05 % TTC des loyers (principal + charges)

Frais de clôture de dossier de Gestion : 90 € TTC à la charge du mandant bailleur.